

**Arrêté n° 2026-258 portant composition d'un jury de validation
des acquis de l'expérience**

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1^{er} : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **MASTER
MEEF 2nd DEGRE /ANGLAIS** est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le jury de validation des acquis est constitué pour le diplôme mentionné à
l'article 1^{er} et est valable pour l'année universitaire 2026-2027.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon,

#signature#

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**Année universitaire 2026/2027****MASTER MEEF 2nd DEGRE / ANGLAIS**

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	PERQUIN Jean-Charles	MCF
Enseignante-chercheuse	DEVELOTTTE Christine	PU émérite
Professionnel	BOREL-GARIN Jérémie	Professeur d'anglais certifié

Université Lumière Lyon2 - SCFC/VAE - Annexe arrêté 2026-258

Année universitaire 2026/2027